

InterLoire, communiqué de presse

Mardi, 29 mai 2018

La dématérialisation des contrats : les actions se poursuivent

Parmi les grands axes de la restructuration d'InterLoire, figure l'amélioration de la compétitivité de la filière, notamment en simplifiant les démarches déclaratives des entreprises.

Le 1^{er} septembre 2019, toutes les entreprises de la filière auront une obligation de dématérialisation de leurs DRM (Déclarations Récapitulatives Mensuelles de leurs mouvements). InterLoire accompagne la transition avec un portail connecté aux douanes, une hot-line et des formations dans le vignoble.

Une obligation de dématérialisation des DRM au 1er septembre 2019

Depuis le 1^{er} novembre 2016, le portail vinsvaldeloire.pro permet aux entreprises vitivinicoles ligériennes d'enregistrer en ligne leurs DRM. Avec la connexion au serveur des douanes, la dématérialisation de la DRM est devenue complète permettant, en bout de chaîne, le paiement en ligne des droits de circulation.

Au 1^{er} septembre 2019, l'ensemble des professionnels qui produisent et commercialisent une AOP ou une IGP du ressort d'InterLoire devront obligatoirement dématérialiser leurs DRM sur le portail interprofessionnel.

InterLoire accompagne la transition

Sur le portail, tout est pensé pour simplifier le geste déclaratif des entreprises, avec des données pré-remplies, un accès aux précédentes déclarations ainsi qu'un guide d'utilisation en ligne. L'opérateur effectue une seule saisie qui sera ensuite automatiquement transmise au serveur des douanes. Pour les entreprises qui réalisent leurs DRM avec un logiciel de gestion dédié, le portail de l'interprofession permet l'import de ces données.

Pour guider les entreprises dans la prise en main de ce nouveau service, InterLoire met en place, en collaboration avec les douanes et les structures syndicales, des formations dans le vignoble. Sous forme d'ateliers informatiques, en groupe restreint, chaque entreprise pourra se former sur sa propre DRM ou sur un espace de test. En complément, la hot-line d'InterLoire est accessible du lundi au vendredi, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h30, au 09.72.58.37.60.

Calendrier des prochaines formations

Suite aux formations d'avril qui ont accueilli 200 entreprises, voici les prochaines dates :

- 4 juin : ateliers informatiques au syndicat de St Nicolas de Bourgueil (avec les douanes de Tours)
- 2 juillet : ateliers informatiques au lycée horticole de Blois (avec les douanes de Blois)
- 3 juillet : ateliers informatiques au lycée agricole Briacé au Landreau (avec les douanes de Vallet)

D'autres sessions seront programmées à l'automne, après les vendanges.

Contact : f.gillet@vinsvaldeloire.fr

À PROPOS D'INTERLOIRE : l'Interprofession des vins du Val de Loire rassemble 3000 opérateurs (viticulteurs, négociants et coopératives) qui commercialisent en moyenne 2 millions d'hectolitres par an équivalent à 270 millions de bouteilles. Elle regroupe 50 appellations, dénominations et IGP réparties sur 43 000 hectares et 14 départements ligériens, de la Vendée au Puy-de-Dôme, représentant 80% des volumes du bassin ligérien.

InterLoire s'inscrit au cœur de la 3^{ème} région de vins d'appellation de France avec pour missions le pilotage économique de la filière, la recherche et l'expérimentation, la défense et la promotion des vins du Val de Loire.

Agence Clair de Lune Contact InterLoire

Emilie Charvet & Philippine Bondil Anne-Sophie Lerouge

Tél. : 04 72 07 31 93 Tél. : 02 47 60 55 23

philippine.bondil@clairdelune.fr as.lerouge@vinsvaldeloire.fr

